

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 19 juillet 2016 portant nomination d'un membre du conseil départemental de l'Allier auprès du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales d'Auvergne

NOR : AFSS1630579A

Le ministre des finances et des comptes publics et la ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D. 213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 portant nomination des membres des conseils départementaux de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, du Cantal et de l'Allier auprès du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales d'Auvergne;

Vu l'arrêté du 8 février 2016 portant nomination des membres des conseils départementaux de l'Allier et de la Haute-Loire auprès du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales d'Auvergne,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Est nommé membre du conseil départemental de l'Allier auprès du conseil d'administration de l'URSSAF d'Auvergne, sur désignation conjointe de l'UNAPL/CNPL : M. DOMENECH-BONET (Isabelle), en qualité de conseillère suppléante.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 19 juillet 2016.

Le ministre des finances et des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation :
Pour le directeur de la sécurité sociale :
Le sous-directeur
de la gestion et des systèmes d'information,
L. GALLET

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Pour la ministre et par délégation :
Pour le directeur de la sécurité sociale :
Le sous-directeur
de la gestion et des systèmes d'information,
L. GALLET